

Bulletin d'histoire politique

Raymond Boyer: homme de science, homme d'action

Jacques Larue-Langlois, Micheline Leclair and Lucie Laurin



Volume 7, Number 3, Spring 1999

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1060356ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1060356ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Larue-Langlois, J., Leclair, M. & Laurin, L. (1999). Raymond Boyer: homme de science, homme d'action. *Bulletin d'histoire politique*, 7(3), 108–121.
<https://doi.org/10.7202/1060356ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1999

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Raymond Boyer: homme de science, homme d'action

•••

Jacques Larue-Langlois

avec la collaboration de Micheline Leclair et Lucie Laurin

*Le crime est un acte considéré comme
préjudiciable à la société par un groupe
d'hommes ayant le pouvoir de donner
force de loi à ses considérations.*

Raymond Boyer

Le 31 mars 1998 était fondé à Montréal l'Institut Raymond Boyer — Centre de recherche sur la déviance et son histoire né d'un regroupement de chercheurs et de praticiens en histoire, en criminologie et en droit. Le texte qui suit a pour but de faire connaître l'homme qui a inspiré la fondation du centre.

Raymond Boyer est né en 1906, à Lachine, banlieue ouest de Montréal. Chimiste de formation, son engagement scientifique et social, son humanisme libertaire l'amenèrent à devenir en 1938 membre de l'exécutif montréalais de la Société canadienne des droits de l'homme, à participer en 1941 à la mise sur pied de la Ligue d'amitié canado-soviétique et à fonder en 1944, avec ses collègues, la Canadian Association of Scientific Workers. Ces engagements lui valurent d'être victime de la justice étroite qui prévalait à une époque où allaient triompher les thèses anticomunistes du sénateur américain Joseph McCarthy. Une mise aux arrêts abusive, des accusations suivies de procès et une condamnation à l'emprisonnement lui permirent d'appréhender une réalité autre que celle à laquelle son milieu favorisé l'avait habitué. Après sa libération, bouleversé par le déni de justice et les conditions carcérales, le scientifique orienta surtout ses activités vers la criminologie et les droits de la personne.

Ses origines

Fils d'un ingénieur et petit-fils, par sa mère, du sénateur Louis-Joseph Forget, premier président francophone de la Bourse de Montréal, le jeune Raymond grandit au cœur de la bourgeoisie montréalaise, celle du *Golden Square Mile*, dont il conservera toujours la sobriété et la distinction.

Son enfance fut solitaire. Le père avait quitté le foyer après la Première Guerre mondiale; la mère, comme tant de personnes de son rang, était

accaparée par ses préoccupations mondaines. L'enfant tissa donc très tôt des liens chaleureux avec le personnel de la maison familiale. Il apprit à respecter leur franchise et leur simplicité, qualités qu'il redécouvrira plus tard chez plusieurs de ses compagnons de travail et de détention.

Raymond Boyer étudia d'abord au collège Loyola, à Montréal, puis obtint un baccalauréat en science de l'université McGill et un doctorat en chimie en 1933, sous la direction du docteur C. F. H. Allen. Il améliora ensuite ses connaissances en chimie organique par une année passée avec le docteur E. P. Kohler au Converse Memorial Laboratory, à l'Université Harvard. À partir de 1934, il passa deux ans à l'Université de Vienne, où il arrivera juste au moment de l'assassinat et des funérailles du chancelier Dollfuss.

La montée du fascisme et ses répercussions sur la société et le milieu scientifique étaient partout visibles. Il n'est pas surprenant que dans ces circonstances, le docteur Boyer en vienne à conclure que les travailleurs scientifiques ne pouvaient plus s'isoler dans leurs laboratoires, ni ignorer les usages auxquels leurs découvertes pouvaient servir. Le docteur Boyer passa ensuite un an à la Sorbonne; ce séjour à Paris lui permit de clarifier ses idées sur le rôle du travailleur scientifique.

Le scientifique et le professeur

Dès le début de la Deuxième Guerre mondiale, Raymond Boyer, de retour au pays, s'associa aux chercheurs de l'université McGill. Son intérêt pour la recherche portait principalement sur le RDX (Research Department X), un explosif plus tard reconnu comme la principale contribution de la chimie organique aux impératifs de la guerre. Il collabora avec le docteur J. H. Ross pour mettre au point la «réaction Ross», procédé servant à la fabrication de cet explosif. Pendant les années de guerre, il faisait partie du Comité de recherche et développement du Conseil national canadien de la recherche, dont il fut secrétaire pendant une année. Il était membre d'un comité très respecté et peu connu, sur le RDX, formé de chercheurs britanniques, canadiens et américains. Ce comité lui apprit avec quelle rapidité on peut atteindre des résultats quand les scientifiques collaborent pour trouver des solutions à des problèmes d'envergure.

Sa personnalité et l'étendue de sa formation lui valent d'être recommandé, en 1940, par l'éminent chimiste Otto Maass, pour un poste d'enseignant au département de chimie organique de l'université McGill parallèlement à la direction des candidats au doctorat. Il sera promu au rang de professeur-adjoint en 1944. Ses anciens étudiants le décrivent comme un professeur accessible et chaleureux, et ses cours comme des modèles de clarté et d'organisation. Bref, il jouit d'une grande popularité auprès de ses étudiants.

Au-delà de ses tâches universitaires, le citoyen Boyer devient membre actif de la Ligue d'amitié canado-soviétique. C'est dans le cadre des activités de ce groupe d'amitié que Raymond Boyer se retrouve maître de cérémonie, en 1942, lors d'un concert du célèbre artiste noir Paul Robeson au Forum de Montréal. À ses yeux, il semble important d'établir des liens plus étroits entre les populations des deux pays alliés, pour combattre l'ennemi commun: le nazisme. Ce sentiment est d'ailleurs partagé par le Canada et ses alliés; citons seulement, à titre d'exemple, le général américain Douglas MacArthur: «La situation est grave et l'espoir de la civilisation repose sur la courageuse Armée rouge...» (23 février 1943).

L'Association canadienne des travailleurs scientifiques

Fort de ses expériences du temps de guerre, le docteur Boyer est convaincu que les centres de recherche ne peuvent jouer un grand rôle en temps de paix que par une coordination au niveau national. Son évaluation du rôle critique que peuvent jouer les scientifiques dans l'après-guerre l'amène à participer activement à la fondation, en 1944, de la Canadian Association of Scientific Workers (CAsCW), pendant de la British Association of Scientific Workers, fondée en 1919.

Dans leur étude *Cold War Canada*, les auteurs Whitaker et Marcuse expliquent bien le mouvement d'idées qui a donné naissance au regroupement: «Si l'inspiration première pour la création de la CAsCW découlait de l'arrivée au pays de chercheurs britanniques durant la Deuxième Guerre mondiale, l'aspiration pour une telle association prenait racine dans le contexte perturbé des années de la Grande Dépression et de l'effort des Alliés pour combattre le fascisme. De la même façon que la Dépression avait transformé plusieurs scientifiques en activistes, la guerre contribuera à métamorphoser des agitateurs en scientifiques et en techniciens dans les domaines de l'aviation, de l'armement et des télécommunications». L'association canadienne regroupe rapidement, à Montréal seulement, plus de 300 scientifiques, et Raymond Boyer sera son premier président national.

Inspirés par l'action de leurs collègues britanniques, les Canadiens mirent au point un programme ambitieux qui préconisait un partage libre de la recherche et des échanges sur les dimensions sociales et politiques des découvertes scientifiques. Ils réclamèrent de plus un vaste programme d'éducation scientifique. Ils proposèrent aussi la création d'un comité parlementaire, basé sur le modèle britannique, dont la tâche serait de conseiller le gouvernement sur les buts de la recherche à long terme en matière de science et de santé publique, et cela au profit des populations canadienne et mondiale. Ce n'est pas un hasard si ces idéaux libéraux se situaient dans la mouvance des objectifs proclamés dans la constitution de l'UNESCO, formée en novembre 1945; les scientifiques canadiens et britanniques avaient participé au lobby

qui avait amené l'organisme international à déclarer qu'il «poursuivrait la paix et la sécurité en s'employant à promouvoir la collaboration entre les peuples par le biais de l'éducation, de la science et de la culture». D'ailleurs, grâce à la CAScW, des centaines de scientifiques canadiens partageaient cette vision. Boyer, entre autres, avait l'intention de joindre l'UNESCO après la guerre.

Mais les choses devaient se passer autrement.

À la suite de la destruction d'Hiroshima et de Nagasaki, en août 1945, les membres de la CAScW furent parmi les plus actifs avocats du contrôle international des armes nucléaires. Quelques mois après la fin du conflit mondial, Boyer participa, en compagnie de savants américains et britanniques, à une conférence internationale traitant de la responsabilité des scientifiques en regard de l'énergie atomique. Réunis à cette occasion, les scientifiques les plus éminents conclurent unanimement que les décisions concernant l'énergie atomique devaient, pour le bien de l'humanité, être concentrées entre les mains d'une administration internationale et que la liberté de la recherche scientifique devait être une condition essentielle du progrès.

Ce mouvement fut rapidement considéré comme subversif. Depuis quelque temps déjà, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) infiltrait les réunions publiques de la CAScW tenues à Montréal et à Winnipeg. C'est son «agitation en faveur de la formation de syndicats des techniciens scientifiques» qui dérangeait la police nationale. Les forces de l'ordre considéraient alors comme suspect tout syndicat dans le secteur de l'industrie de la défense.

L'affaire Gouzenko

Les dangers du nazisme et du fascisme éliminés avec la fin de la guerre, l'Occident renoue avec ses vieux démons, dont la menace communiste qui, aux dires des autorités, ronge depuis plus d'un quart de siècle nos sociétés démocratiques. Un fait divers allait à ce moment accélérer l'histoire. En septembre 1945, Igor Gouzenko, commis aux chiffres à l'ambassade soviétique à Ottawa, apprend qu'il est rapatrié. Désireux de demeurer au Canada, il doit démontrer qu'il serait en danger de mort si on le laisse partir. Dans ses papiers, le transfuge possède une liste de noms de code d'informateurs qui, selon lui, constituent un vaste réseau d'espionnage au Canada. Il n'en connaît aucun; il n'en a jamais vu un seul.

Whitaker et Marcuse, déjà cités, situent bien dans quel contexte toute cette affaire va prendre forme: «La défection de Gouzenko survenait au début d'une époque trouble de la diplomatie d'après-guerre, période qui s'étendit du moment de l'explosion de la première bombe atomique au-dessus d'Hiroshima jusqu'aux premières sessions tendues des Nations Unies à Londres en janvier

1946. Au cours de cet espace de temps, l'affaire Gouzenko se déroule en arrière-plan. Mais lentement, en retrait de la scène diplomatique, se profilait une nouvelle confrontation avec l'URSS».

Dès octobre 1945, donc à la suite des révélations de Gouzenko, le conseil des ministres du gouvernement libéral de Mackenzie King met en vigueur la *Loi des mesures de guerre*, autorisant la police à détenir des suspects indéfiniment, sans porter d'accusations. Quand l'affaire éclate, le 15 février 1946, le public canadien est stupéfait d'apprendre par les médias qu'une commission royale d'enquête, présidée par les juges R. L. Kellock et Robert Taschereau, de la Cour suprême, a confirmé un «complot» mis au jour par le transfuge et a fait procéder à l'arrestation d'une douzaine de suspects, dont Raymond Boyer. La presse du monde entier, dans ses comptes rendus sur cette affaire, relie avec insistance le RDX à la bombe atomique, suggérant même que le réseau d'espionnage établi au Canada n'est que la pointe de l'iceberg. Il ferait partie, selon elle, d'une organisation internationale qui n'est rien de moins qu'une vaste conspiration communiste pour dominer le monde. La guerre froide est lancée.

Soulignons que cet anticommunisme né au Canada n'engagera la Grande-Bretagne aux côtés des Américains qu'après le discours de Churchill à Fulton, Missouri, le 5 mars 1946. Le premier ministre britannique utilise alors pour la première fois l'expression «rideau de fer». Par la suite, on ne pourra plus avancer l'idée de «coexistence pacifique» avec le bloc de l'Est sans être accusé de trahison et de connivence communiste.

Revenons à l'affaire Gouzenko. Dans le cadre de la *Loi des mesures de guerre*, la commission Kellock-Taschereau suspendra un certain nombre de droits acquis tels la convocation par voie de citation à comparaître, l'*habeas corpus*, la consultation légale, l'accès à l'information et le droit au contre-interrogatoire. Les conséquences seront désastreuses. Ces dispositions contribueront à l'acceptation de preuves qui, autrement, auraient été jugées irrecevables par les tribunaux.

La séquestration des présumés espions dura des semaines pour quelques-uns et des mois pour d'autres. Six d'entre eux, ayant refusé de témoigner devant ladite commission, s'éviteront d'éventuelles poursuites en justice. Les six autres, dont Fred Rose, député de Montréal-Cartier aux Communes et communiste avoué, et Raymond Boyer consentent à témoigner sans réserve. Mal leur en prend, car les six sont accusés d'avoir «violé la loi des secrets officiels du Canada et conspiré contre la sécurité de l'État». Raymond Boyer est appelé à comparaître le 10 mars 1947. Il s'agit du dix-huitième procès entendu au Canada depuis le début de l'affaire Gouzenko. Ce dernier constitue le principal témoin de la Couronne et il est interdit à la presse de le photographier sans cagoule. Il est également autorisé à lire et à commenter des documents

qu'il a subtilisés à l'ambassade soviétique. Certains passages indiquent que Fred Rose a fait rapport aux Soviétiques d'une conversation avec le professeur Boyer au sujet du RDX... Conclusion: Fred Rose, déjà reconnu coupable d'espionnage au profit de l'URSS, a recueilli certaines de ses informations auprès de l'accusé.

La défense a beau démontrer que le RDX n'avait rien à voir avec les secrets de la bombe atomique, que la formule du RDX avait été mise au point et rendue publique en 1904, que les travaux des chercheurs de McGill visaient avant tout à la production industrielle de l'explosif, que les ingrédients qui le composaient n'étaient aucunement secrets, étant donné l'ouverture d'une usine pilote à Shawinigan en 1942, que le ministre canadien des Munitions, C. D. Howe, avait proposé lui-même d'y associer les Soviétiques et ce, malgré l'opposition des Américains et des Britanniques... rien n'y fait; il faut des coupables. Consentant à témoigner dans sa propre cause, Raymond Boyer confirme les déclarations des témoins: «Les renseignements que j'ai transmis à Fred Rose étaient du domaine public...» S'il lui a confié ces informations, c'est qu'il était révolté que l'on n'informe pas les Soviétiques, nos alliés dans ce conflit, au sujet d'un explosif qui leur aurait permis d'opposer une défense plus efficace à l'invasion des hordes nazies. Jamais, tout au long des procédures, ne perd-il son flegme. Tout au plus il s'amusera, à l'occasion, de la bêtise de certaines questions de la partie adverse.

En dépit des explications supplémentaires du juge, les membres du jury ne parviennent pas à s'entendre sur le verdict à rendre. Il faudra un deuxième procès pour qu'en novembre 1947, Raymond Boyer soit déclaré «coupable d'espionnage pour le compte de l'Union soviétique» et condamné à deux ans d'emprisonnement. Il en appellera en vain aux plus hauts tribunaux du pays et sera incarcéré au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul de décembre 1948 à juillet 1950.

La mise en accusation de scientifiques comme Raymond Boyer, David Shugar et Edward Mazerall, tous membres de l'exécutif de la Canadian Association of Scientific Workers, aura suffi à discréditer gravement cette organisation, qui mettra fin à ses activités en 1955.

Dans un projet de recherche réalisé à l'UQAM, Micheline Leclair soutient que «l'affaire Gouzenko est une crise artificielle, un produit de la conjoncture». Elle conclut que «... la distinction entre la sédition et la dissidence ne (devient) alors qu'une question d'étiquette et non de preuve». Quelques années plus tard, ce type d'attaques sournoises contre des individus, ces atteintes à la réputation par le biais d'insinuation et de procès d'intention par médias interposés seront qualifiés de «maccarthysme».

Chercheur en criminologie

Raymond Boyer ne s'effondre pas sous le poids des procès ou même de la réclusion que, comme tant d'autres, il doit subir à cette époque. Au contraire, il juge l'expérience «bouleversante et enrichissante». Elle le conduira d'ailleurs, plus tard, à une carrière en criminologie et à un engagement marqué pour la cause des personnes incarcérées. Entre-temps, le contexte de la chasse aux sorcières lui impose une seconde réclusion, durant les années 1950, cette fois-ci à Terrebonne, en compagnie de sa famille, loin de la scène publique. C'est que l'inquisition anticommuniste consécutive aux procès frappe durement. Les scientifiques, les techniciens, les fonctionnaires, les syndicalistes, les militants affichant des sympathies ou participant à des associations de gauche sont mis au rancart, jugés trop suspects par les autorités. Plusieurs d'entre eux, comme Raymond Boyer, sont inscrits sur la liste noire de la GRC et du FBI: impossible donc pour eux d'obtenir un travail convenable. Plusieurs se voient refuser tout passeport pendant de nombreuses années et interdire l'entrée aux États-Unis pendant des décennies.

Une carrière dans les sciences exactes se termine abruptement; une autre se dessine déjà dans les sciences humaines.

En 1959, après neuf ans d'isolement, l'ex-détenu Boyer joint la clinique de psychiatrie légale de l'université McGill, dirigée à l'époque par le docteur Bruno Cormier. Signataire du *Refus global* en 1948, ce dernier a charge des services psychiatriques au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, où il poursuit des travaux de recherche et de traitement. Il a raconté ses premières rencontres avec Boyer, insistant sur le fait que: «...ce n'est pas la criminologie qui fut l'objet de nos entretiens mais bien plutôt nos intérêts communs, l'histoire en général et l'histoire du Canada en particulier. J'eus la certitude immédiate, après ces rencontres, que Raymond Boyer était capable d'apporter une contribution de marque dans le domaine de la criminologie.» C'est ainsi que, avec l'accord du docteur Ewen Cameron, directeur du Allan Memorial Institute, et du recteur de McGill, Cyril James, Raymond Boyer participe aux travaux menés à la clinique de 1959 à 1971. «Ce fut, affirme encore le docteur Cormier, le début d'une longue collaboration professionnelle et d'une amitié profonde».

Boyer y travaille sur des sujets tels la délinquance occasionnelle et persistante, la privation de liberté, les homicides et les processus criminels, publiant sur ces thèmes, participant à des congrès internationaux en plus d'enseigner au département de criminologie de l'Université d'Ottawa. *Les crimes et les châtements au Canada français du XVII^e au XX^e siècle*, une somme de plus de 500 pages, publiée en 1966, constitue la pierre angulaire de sa deuxième carrière, celle de chercheur en criminologie, et demeure, à ce jour, une

source essentielle de référence pour quiconque s'intéresse à l'histoire pénale du Canada français.

Un citoyen à la retraite

Une fois retraité de la vie universitaire, en 1971, Raymond Boyer pourra se consacrer à ses Mémoires sur la vie carcérale, *Barreaux de fer, hommes de chair*, qu'il publiera l'année suivante. Bruno Cormier souligne dans sa préface à ce document, que «... le livre de Raymond nous introduit directement dans la vie quotidienne carcérale... Il est rempli de souvenirs humains et humainement racontés». L'auteur y rapporte que, plus encore que la période débilatante de presque trois ans de procès criminels, c'est la peur qui le tirailait, au matin du 21 décembre 1948, à son arrivée au pénitencier fédéral:

À cette époque, les pénitenciers canadiens étaient des forteresses impénétrables et le public ignorait tout de ce qui se passait à l'intérieur des murs. Je m'imaginais une sorte d'enfer du XX^e siècle où j'aurais à me défendre contre des attaques montées par des monstres déraisonnables. Cette conception fantastique des détenus disparut rapidement, mais, à mon entrée, elle existait dans mon esprit et j'avais la trouille devant ce qui pouvait m'arriver dans ce bagne inconnu.

On le somme alors de se dévêtir, de prendre une douche, d'enfiler un sous-vêtement de laine et un pantalon bleu, une chemise de gros coutil que recouvre une veste de laine épaisse et des bas de laine dans de grosses bottes de travail. S'ajoute à cette tenue vestimentaire complétée par une casquette le matricule 5867, dernier élément qui vient rayer toute identité personnelle. Ce premier contact avec le milieu carcéral est heureusement suivi d'une rencontre avec un détenu, lequel lui offre une cigarette. Redonnons la parole à Raymond Boyer:

J'aperçus alors, pour la première fois de ma vie, un détenu en chair et en os. Il était de taille moyenne, les cheveux et les yeux noirs, le teint verdâtre, mais ce fut sa maigreur cadavérique qui me frappa le plus. Il s'approcha et me tendit un fond de paquet de tabac et un livret de papier à cigarette en me disant: «Tiens, prends-ça, t'en n'auras pas avant samedi après-midi. Sais-tu rouler? Non? Ben j'ma t'le montrer». Et il me confectionna une cigarette avec cette remarquable dextérité manuelle qu'acquièrent tous les fumeurs-récidivistes. L'échange ne dura que quelques secondes car il faut faire vite au pénitencier quand on enfreint le règlement. Par ce geste amical, ce détenu me fournissait la première lueur d'espoir que peut-être je survivrais à l'épreuve qui débutait. [...]

Je terminai cette première matinée dans la salle des gardes, au centre du grand foyer, où un barbier-détenu me rasa la tête à la tondeuse, me faisant un crâne blanc et reluisant, un peu comme un champignon. Selon le règlement, cette mesure devait me garder des poux mais elle était davantage appliquée dans le but d'humilier et d'avilir le détenu au tout début de son expérience punitive, à l'inverse de ce que propose la criminologie éclairée. [...]

De la salle de bain, je fus conduit sous escorte chez le photographe où un autre détenu immortalisa mon visage, mon profil et mes empreintes digitales pour la Confédération du Canada, les rendant disponibles à tous les corps de police du pays.

Ses activités en criminologie au sein de l'équipe du docteur Cormier devaient amener Raymond Boyer à visiter régulièrement les prisons, un privilège rarement accordé à des ex-détenus. Après sa retraite, il y retourne pour animer des groupes de rencontre avec la coopération d'écrivains, d'artistes, de syndicalistes, dans le cadre d'événements organisés par l'Association de rencontres culturelles avec les détenus (ARCAD), procurant à ces derniers l'occasion de communiquer directement avec des hommes et des femmes du «monde légitime» n'ayant aucune autorité sur eux. Pour plusieurs détenus et invités, cette aventure constitue une toute nouvelle expérience car, pour la première fois dans l'histoire des institutions pénales canadiennes, de simples citoyens et citoyennes franchissent les portes d'un pénitencier. En 1976, l'ARCAD instituera d'ailleurs en son honneur le prix Raymond Boyer, qu'elle décerne chaque année aux personnes détenues qui se sont distinguées par leur production littéraire ou artistique. Pendant des années, Raymond Boyer mènera également, avec la patience qui le caractérise, une lutte pour que les détenus analphabètes aient des services adéquats, y compris des cours.

Le défenseur des droits et libertés

Engagé activement dès 1971 dans les activités de la Ligue des droits de l'homme — aujourd'hui la Ligue des droits et libertés — Raymond Boyer deviendra, en juin 1972, membre du conseil d'administration de cet organisme, pour ensuite faire partie de son conseil exécutif entre 1973 et 1976, cumulant ces fonctions avec celles qu'il exerce au sein de la Fédération canadienne des Associations des droits de l'homme et des libertés civiles. Son action répond parfaitement aux objectifs de la ligue, laquelle se propose de jouer, auprès de la population, un rôle actif en tant qu'instrument de transformation sociale, misant sur la prévention et l'information. L'organisme se penche également sur les droits des personnes âgées et défend la protection

de la vie privée, dénonçant l'écoute électronique et l'utilisation de preuves obtenues illégalement, s'oppose aux contrôles abusifs, tout en s'efforçant de maintenir un juste équilibre entre la prise en main des cas individuels et la défense des grands principes. L'activité de la ligue mènera, dans les faits, à la création de la commission Prévost, laquelle se penchera sur les tactiques policières abusives, l'indemnisation des victimes d'actes criminels et la possibilité d'adoption d'une charte des droits. Raymond Boyer se joindra d'ailleurs à Maurice Champagne, de la ligue, pour promouvoir l'adoption d'une *Charte québécoise des droits et libertés de la personne*, ce qui aura lieu en 1975.

Parallèlement, Raymond Boyer participe, en 1972, à la création de l'Office des droits des détenus (ODD), un groupe de travail de la ligue, dont les premières rencontres ont lieu le plus souvent à son domicile. Mentionnons que son rôle dans l'orientation de l'ODD a été déterminant. Là comme ailleurs, bien qu'il accorde une grande importance aux droits individuels, il refuse l'action limitée aux droits des individus et aux perspectives à court terme. S'il souligne l'importance d'être à l'écoute respectueuse des besoins des personnes, il insiste aussi pour que l'action soit orientée vers des revendications collectives et politiques. Au-delà des services juridiques et des plaintes individuelles, Boyer fait d'abord porter l'action du groupe sur des démarches plus globales, telles l'étude des conditions de détention et la force de l'opinion publique pour modifier les lois et les règlements. La lutte pour la fermeture du centre de prévention Parthenais, connu comme «l'enfer des prisons», sera l'un des combats où il s'investira pleinement.

Au sein de l'ODD, Boyer, qui fut toujours un homme d'action, participe aux conférences de presse et aux marches de protestation. Il connaît bien les risques et les tensions que cela peut engendrer, mais il répète souvent que c'est un bon signe si ces actions dérangent les administrateurs et les politiciens: «le contraire serait inquiétant», affirme-t-il.

Comme on le sait, l'histoire est toujours à refaire. Les revendications de la ligue et de l'ODD ne sont en rien nouvelles. Raymond Boyer précise en effet dans *Les crimes et les châtements au Canada français* qu'elles faisaient déjà partie, au XVIII^e siècle, des préoccupations du juriste italien Cesare Beccaria, lequel réclamait une codification des lois criminelles basée sur la justice «en raison et en humanité», telle que la prévention du crime plutôt que son châtiement, la récompense de la vertu plutôt que la punition des délits. Boyer pousse encore plus loin la réflexion lorsqu'il traite de la peine capitale, affirmant que «le problème gagne en importance lorsque la société, aussi bien que le meurtrier, ne voit que le meurtre comme solution à ses problèmes». Ainsi, la Ligue des droits de l'homme et l'Office des droits des détenus profitent-ils du climat des années 1970, favorable à l'expression de revendications politiques et sociales, pour exercer des pressions sur les instances politiques.

Devenu septuagénaire, Raymond Boyer participe à l'accueil des réfugiés chiliens à Montréal, à la suite du coup d'État du général Pinochet en 1973. En 1978, il publie aux Éditions coopératives Albert Saint-Martin, conjointement avec un groupe de collaborateurs, *Le Chili d'Allende, Témoignages de la vie quotidienne*. L'ouvrage donne la parole à des gens ordinaires qui ont vécu l'expérience démocratique et socialiste du gouvernement de Salvador Allende.

Dès leur création, en 1974, Boyer appuie les Éditions coopératives, nommées en souvenir d'Albert Saint-Martin, ce défenseur acharné de la classe ouvrière, fondateur du premier Parti socialiste en 1907, à Montréal, et de l'Université ouvrière, dans les années 1930. Les Éditions coopératives avaient pour mission originelle d'informer la population québécoise en publiant, à des prix accessibles, des travaux de recherche ou des thèses doctorales sur les multiples facettes de sa société et de son histoire.

Animé d'un esprit internationaliste, Raymond Boyer poursuivra les actions entreprises auprès des réfugiés chiliens en participant à la mise sur pied, en 1979, du Carrefour Québec-Cuba, afin de favoriser les échanges culturels entre le Québec et ce pays des Antilles.

En 1981, à 75 ans, il décide de militer dans son quartier, le Plateau Mont-Royal, au sein des activités du Rassemblement des citoyens de Montréal. Il y fait notamment du porte-à-porte dans le cadre des élections municipales et encourage la formation d'un comité de quartier pour la paix. Il s'applique en outre à dépouiller systématiquement quatre grands quotidiens montréalais afin de soutenir des groupes populaires par une documentation essentielle sur les actualités.

Les dernières années

À 80 ans, Raymond Boyer se consacre à un dernier projet qui lui tient à cœur: celui d'un parc public. Il s'agit d'un vieux rêve qu'il chérit depuis qu'il a vu le Stadtpark à Vienne, dans les années 1930. Il a entre-temps hérité, avec ses cousins, du patrimoine Forget, un domaine de grande valeur, connu sous le nom de Bois-de-la-Roche, situé à Senneville, dans le secteur ouest de l'île de Montréal et dont les propriétaires se sont employés à faire respecter la vocation agricole. En 1991, la famille met ce vaste domaine à la disposition de la Communauté urbaine de Montréal en vue d'établir un parc agricole régional public où les citoyens pourront s'initier au monde rural et, partant, apprécier l'activité à l'origine de la civilisation: l'agriculture.

Au cours de sa longue vie, Raymond Boyer n'a jamais cessé de s'intéresser à tout ce qui est porteur de changement et de créativité. Pour lui, l'art rehausse la vie avec son pouvoir d'étonner, d'éveiller, d'émouvoir. Il fut l'ami et le soutien des artistes et écrivains de son temps. Il sut partager sa grande

culture avec son entourage, qu'il s'agisse de théâtre, de cinéma, de peinture, de musique et surtout, et avant tout, de livres.

Le 22 juin 1993, Raymond Boyer s'est éteint, à l'âge de 86 ans. Quelques semaines plus tard, environ 200 personnes se réunissent à la Chapelle historique du Bon Pasteur, à Montréal, pour lui rendre hommage. Le témoignage de John Edward, le premier candidat au doctorat du professeur Boyer, devenu chimiste émérite à l'Université McGill, est éloquent:

Raymond Boyer tenait en haute considération les sciences de la nature. Il admirait comment cette méthode d'analyse si puissante et développée par l'humanité atteint une vérité qui transcende les frontières nationales et les idéologies; vérité à laquelle tous les peuples vont adhérer à un moment ou à un autre de leur Histoire. Quoi qu'il en soit, ses préoccupations se situèrent toujours au-delà des problèmes techniques liés à la science, plutôt vers les difficultés auxquelles est confrontée l'humanité, à savoir: la guerre, la pauvreté, l'injustice, les préjugés. Il fit de son mieux pour contribuer à résoudre ces problèmes incontournables, beaucoup plus complexes que ceux auxquels sont confrontées les sciences physiques.

Vers la fin de sa vie, il se disait content d'être né au XX^e siècle, ce siècle tourmenté avec ses problèmes et ses défis. Il avait toujours cru que ces défis pourraient être surmontés par une approche rationnelle.»

Ainsi, le chercheur et l'homme d'action ne furent qu'un.

RÉFÉRENCES

Principales publications de Raymond Boyer

Avec C. F. H. Allen, «Action of sulphuric acid on certain derivatives of cyclopropane», *Canadian Journal of Research*, no. 9, 1933, p. 159-168.

«Science in the peace», *Canadian Affairs*, vol. 2, n° 15, 1945.

«La peine capitale en Nouvelle-France», *Cité Libre*, n° 55, 1963, p. 13-20.

«La question: histoire de la torture à travers les âges», *Cité Libre*, n° 59, 1963, p. 1-13.

«The question: Judicial torture in New France», *Canadian Journal of Corrections*, vol. 5, n° 9, 1963, p. 284-291.

«Le bourreau au Canada», *Canadian Psychiatric Association Journal*, n° 9, 1964, p. 521-532.

«Magic and witchcraft in New France» (La magie et la sorcellerie en Nouvelle-France), *Proceedings of the Fourth Research Conference on Delinquency and Criminology*, Montréal, novembre 1964, p. 439-456.

Les crimes et les châtements au Canada français du XVII^e au XX^e siècle, Montréal, Le Cercle du livre de France, 1966.

Barreaux de fer, hommes de chair, Montréal, Éditions du Jour, 1972.

En collaboration

Boyer, R., Cormier, B. M. et Grad, B. «Statistics on criminal processes», *Canadian Journal of Corrections*, vol. 8, n° 2, 1966, p. 104-119.

Boyer, R. et Larivière, C., Préface au livre *Prisons in Canada* par Luc Gosselin, Black Rose Books, 1982, p. 13-16.

Boyer, R., Taillefer, M. et Larivière C., *Le Chili d'Allende, témoignages de la vie quotidienne*, Montréal, Édition coopératives Albert Saint-Martin, 1978.

Allen, C. F. H. et Boyer, R., «Action of sulphuric acid on certain derivatives of cyclopropane», *Canadian Journal of Research*, n° 9, 1933, p. 159-168.

Cormier, B. M., Angliker, C. C. J., Boyer, R., Kennedy M. et Mersereau, G. «The psychodynamics of homicide committed in a specific relationship», *Canadian Journal of Criminology and Corrections*, vol. 13, n° 1, 1971, p. 1-8.

Cormier, B. M., Angliker, C. C. J., Boyer, R., Kennedy M. et Mersereau, G. «The psychodynamics of homicide committed in a specific relationship», *Canadian Journal of Criminology and Corrections*, vol. 14, n° 1, 1972, p. 335-344.

Cormier, B. M. et Boyer, R., «Retaliation and primitive justice», *Annales Internationales de Criminologie*, 1963, p. 71-80.

Cormier, B. M., Boyer, R., Galardo, A. T., Kennedy, M., Obert, A., Sangowicz, J. M., Thiffault, A. L. et Washbrook, R. A., «The persistent offender and his sentences — A problem for law and psychiatry», *Canadian Psychiatric Association Journal*, n° 9, 1964, p. 462-480.

Cormier, B. M., Boyer, R., Morf, G., Kennedy, M., Boulanger, P., Barriga, C. et Cvejic, J., «Behaviour and ageing: Offenders aged 40 and over», *Laval Médical*, n° 42, 1971, p. 16-21.

Cormier, B. M., Kennedy, M., Sangowicz, J. M., Boyer, R., Thiffault, A. L. et Obert, A., «Criminal process and emotional growth», dans Cameron, D. E. (dir.), *International Psychiatry Clinics*, vol. 2, n° 1, Boston, Little Brown and, 1965, p. 3-41.

Cormier, B. M., Kennedy, M., Thiffault, A. L., Sangowicz, J. M., Obert, A., Boyer, R. et Laskin, R. (dir.), *Social Problems — A Canadian Profile*, New York, McGraw Hill Company, p. 435-443.

Cormier, B. M., Kennedy, M., Thiffault, A. L., Sangowicz, J. M., Obert, A. et Boyer, R., «The persistent offender», *Canadian Journal of Corrections*, vol. 5, n° 4, 1963, p. 253-261.

Cormier, B. M., Obert, A., Kennedy, M., Sangowicz, J. M., Thiffault, A. L. et Boyer, R., «The family and delinquency», *Cahiers de contributions à l'étude des sciences de l'homme*, Montréal, vol. 6, 1965, p. 83-118.

Notes bibliographiques

Berger, Thomas, *Liberté fragile, droit de la personne et dissidence au Canada*, Montréal, Hurtubise HMH, 1985.

Comeau, Robert et Dionne, Bernard, *Le droit de se taire*, Montréal, VLB Éditeur, 1989.

Granatstein, Jack et Stafford, David, *Spy Wars, Espionage and Canada from Gouzenko to Glasnost*, Toronto, Key Porter Books, 1990.

Kuznick, Peter J., *Beyond the Laboratory, Scientists as Political Activists in 1930s America*, Chicago, Chicago University Press, 1987.

Landreville, Pierre, Gagnon, Astrid et Desrosiers, Serge, *Les prisons de par ici*, Montréal, Éditions Parti-Pris, 1976.

Laurin, Lucie, *Des luttes et des droits, antécédents et histoire de la Ligue des droits de l'homme de 1936 à 1975*, Montréal, Éditions du Méridien, 1985.

Leclair, Micheline, «Raymond Boyer et l'Affaire Gouzenko», Projet de recherche inédit présenté à l'Université du Québec à Montréal, 1997.

Proulx, Daniel, «Des Crimes et des Hommes: L'Affaire Boyer», Montréal, *La Presse*, 2 mai 1993.

Whitaker, Reg et Marcuse, Gary, *Cold War Canada, The Making of a National Insecurity State, 1945-1957*, Toronto, Toronto University Press, 1994.

White, H. «Biographies: Dr. Raymond Boyer», *The Canadian Scientist*, vol. 1, n° 4, 1946, p. 10.